Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260407-2026_24CM-DE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept avril deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire
Date de la convocation : 02/04/2026 adressée par voie électronique le 02/04/2026 et affichée en mairie le même jour
Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Présents : 14 ; Votants : 14
Étaient présents : MM. et Mmes Bernadette LETANOUX, Stéphane PRULHIÈRE, Brigitte NICOLAS, Sébastien SALIOU, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, M. Armel DENIS Fabien ALIX, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET, Yannick DANIEL, Mathieu JEANNIN, Aglaé DE GRAAF.

N° 24-2026 : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Rapporteur : Mme Le maire

Le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un conseil d'administration composé du maire de la commune, le président, et, en nombre égal, d'élus de la commune (au maximum huit) et de personnes nommées par le maire pour leurs compétences (au maximum huit) ;
Considérant que le nombre des membres doit être fixé par délibération du conseil municipal ;
Madame le Maire invite les membres du conseil municipal à fixer le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. et à élire leurs représentants à main levée.
Vu les articles L123-6 et suivants et les articles R123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour),
- **FIXE** le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. à : 10
- Représentants du conseil municipal : 5
- Personnes nommées pour leurs compétences : 5

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

Le maire,
Bernadette LETANOUX

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260407-2026_24CM-DE